



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 11 mai 2021

11/05/2021-03

<u>Objet :</u>	Nombre de conseillers en exercice	29
LIGNES DIRECTRICES DE GESTION	Nombre de présents	24
	Nombre de votants	28

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Sterenn le **11 mai 2021 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel –
CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Bruno -
GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane
– LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET
Nicolas – DAGORN Nicolas – GALBRUN Karine - PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Morgane BRAESCU ANDRIEU à Valérie VOISIN
Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL à Sonia DOUX BETHUIS
Delphine SUARD à Olivier BELLEC
Caroline JESTIN à Michel TANGUY

Absent(e)

Fabienne LE GOC LE SAGER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Valérie GEORGES

Monsieur Le Maire indique que :

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5 ;
- Vu la loi N° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu l'avis rendu par le Comité technique le 18 février 2021 ;

Considérant que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité technique, pour déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences ;

Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années ; qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure ;

Les lignes directrices de gestion ont été rédigées par le service mutualisé des RH en reprenant les outils de gestion de la politique salariale actuelle à Trégunc. Un état des lieux a été rédigé en lien avec les données du bilan social. Cette 1^{ère} trame a été élaborée en concertation avec l'encadrement et les partenaires sociaux. Des axes de travail sont proposés en matière de pilotage des ressources humaines.

Les éléments explicatifs étaient joints à la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 26 avril 2021 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de lignes directrices de gestion du personnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 12 mai 2021

LE MAIRE

Olivier BELLEC

